Les fratries en Europe. Aperçu sur quelques orientations de recherche en anthropologie

Agnès Fine

▶ **To cite this version:**

Agnès Fine. Les fratries en Europe. Aperçu sur quelques orientations de recherche en anthropologie. Michel Oris, Guy Brunet, Eric Widmer, Alain Bideau,(éd). Les fratries. Une démographie sociale de la germanité, , Peter Lang, Bern (Suisse), pp.47-48, 2006. halshs-00203452

HAL Id: halshs-00203452
https://shs.hal.science/halshs-00203452

Submitted on 31 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fratries en Europe
Aperçu sur quelques orientations de recherche en anthropologie

par Agnès Fine

Les ouvrages de sciences sociales consacrés à l'étude des fratries[1], peu nombreux, remarquent généralement qu'elles ne sont que rarement placées au cœur des recherches. L'histoire et l'anthropologie des sociétés occidentales, tout comme la sociologie, y compris la sociologie de la famille, les ont surtout abordées par la bande et non pas en tant que configuration spécifique. S'interrogeant sur les raisons d'une telle lacune, la sociologue Monique Buisson (2003) avance plusieurs hypothèses parmi lesquelles les difficultés méthodologiques propres au recueil des données. En effet les historiens se heurtent à la difficulté de suivre dans le temps les individus. Les migrations professionnelles, les migrations par mariage, la dispersion des contrats de mariage chez des notaires de villages différents, rendent difficile et parfois impossible la reconstitution du devenir de chacun des membres d'une même fratrie. Du côté des sociologues qui recueillent des récits de vie, les difficultés sont autres mais tout aussi problématiques comme Monique Buisson a pu en faire l'expérience. A ces problèmes méthodologiques, il faut ajouter sans doute une seconde raison qu'elle n'évoque pas mais tout aussi déterminante. La sociologie de la famille ignore les fratries parce qu'elles ne constituent pas en tant que tel un problème social à l'inverse des questions de filiation (paternité, maternité, adoption) ou d'alliance (mariage, PACS, divorce) qui interpellent directement le droit et les services sociaux. En France, les relations fraternelles ne font pas l'objet d'une législation spécifique[2], aucune obligation juridique de solidarité n'étant établie au sein de la fratrie. La seule discipline directement intéressée par la gestion des rapports éventuellement conflictuels entre frères et sœurs dans la société est la psychologie et, dans une moindre mesure, la psychologie sociale[3].

Monique Buisson note cependant que les historiens, anthropologues et sociologues ont abordé les fratries sous l'angle de certaines de leurs caractéristiques (la taille) ou de certaines spécificités de leurs membres (le rang de naissance et le sexe). Mais, comme elle le remarque, elles sont alors prises comme variables explicatives relatives à d'autres objets d'études : par exemple l'analyse de la reproduction sociale à travers la transmission des biens matériels et immatériels des ascendants à chacun des enfants. Cette problématique des relations verticales au sein de la famille a été centrale dans les travaux des historiens et des anthropologues des sociétés occidentales dans les années 1975-90. Cependant d'autres aspects ont été explorés par les anthropologues, qui concernent aussi les

[1] Voir les introductions des ouvrages d'Eric Widmer (1999) et de Monique Buisson (2003)
[2] Voir Belmonte (2000)
[3] Voir la bibliographie française et anglo-saxonne présentée par E. Widmer (1999)

relations horizontales à l'intérieur de la fratrie : la rivalité et les conflits, les solidarités et l'affection, l'amour et l'interdit de l'inceste entre frère et sœur. Enfin les nouvelles configurations familiales des sociétés occidentales contemporaines ont suscité l'intérêt des sociologues et plus récemment des anthropologues qui leur posent des questions inédites, en particulier celle de la redéfinition même du lien fraternel. Tels sont les trois grands thèmes qui ont mobilisé l'attention des anthropologues des sociétés occidentales, dont nous ne développerons que les aspects les moins connus des autres disciplines. Nous verrons que l'anthropologie de la parenté en Europe a forgé ses problématiques en lien étroit avec l'histoire pour ce qui concerne les sociétés rurales, et avec la sociologie pour les sociétés contemporaines modernes.

Transmissions intergénérationnelles et destin des membres de la fratrie

La hiérarchie entre aîné/cadet

Des années 1970 à la fin des années 1980, historiens et anthropologues ont manifesté conjointement un grand intérêt, en France comme en Grande-Bretagne, pour l'étude du rapport entre structures familiales et coutumes successorales des sociétés rurales d'Europe Occidentale[4]. Leur réflexion est essentiellement centrée sur le rapport entre systèmes égalitaires, systèmes inégalitaires et structures familiales. Dans ce cadre, la hiérarchie de l'âge et du sexe au sein de la fratrie est mise en évidence : la problématique de l'aîné et des cadets, combinée à la hiérarchie entre les sexes, dans la perspective théorique des modalités de reproduction sociale est dominante. Les différences régionales des modalités d'accès aux biens fonciers des aînés, cadets, filles, garçons sont analysées : comment s'organisent les relations familiales lorsque la coutume locale impose un partage égalitaire des biens entre tous les enfants, quels que soient le sexe et le rang ? Quelles sont-elles lorsque le système est inégalitaire et que le patrimoine doit être transmis à l'un d'entre eux ? Dans ce cas comment est désigné le successeur et que reçoivent les autres enfants de la fratrie, filles et garçons ? Qui dans la fratrie est amené à émigrer et quelle est la fonction des migrations dans la reproduction des systèmes sociaux ? Une importante bibliographie montre l'intérêt qu'ont suscité ces questions chez les historiens, anthropologues, démographes et sociologues. Plusieurs synthèses paraissent : celle de Tiphaine Barthélémy (1988) [5] qui invite à mettre l'accent non pas sur la perpétuation d'une lignée à travers les générations mais sur la logique productive de la « maisonnée », à la fois groupe de résidence (ensemble des cohabitants) et groupe de travail (ensemble de travailleurs). Celle de l'ethnologue Georges Augustins (1989) présente à la fois une typologie et une cartographie des systèmes successoraux dans les paysanneries européennes en distinguant sociétés à lignage, sociétés à maison et sociétés à parentèle.

[4] Voir le numéro spécial sur la famille des *Annales ESC* en 1972 avec entre autres les articles de P.Laslett, J.Yver, E.Le Roy-Ladurie, P.Bourdieu.
[5] Voir par exemple le numéro spécial d'*Etudes rurales* (1988), n°110-111-112.

La question est reprise d'une autre manière dans le livre collectif dirigé par Georges Ravis-Giordani et Martine Segalen (1994) sur les cadets. Le fait de changer de focale d'observation permet de vérifier les études précédentes mais aussi de les enrichir et de les nuancer. La conclusion met l'accent sur le caractère complexe des résultats de recherche et atténue le contraste entre les zones préciputaires et les régimes de partage égalitaire. Dans les premières, « le cadet ne serait pas seulement ce personnage exclu de l'héritage, parfois du mariage, un être au statut second s'il reste dans sa communauté d'origine ou un être promis à l'exclusion et au rôle d'étranger s'il quitte les lieux ». Ce statut particulier peut être aussi parfois une chance dans certaines conditions économiques et sociales. Il peut devenir un personnage innovant, parfois mieux éduqué que son frère aîné, doté d'une plus grande liberté. Dans les secondes, égalitaires, certaines inégalités resurgissent sous la forme d'avantage à l'un des enfants lié aux soins qu'il est censé prodiguer à ses parents âgés. Il existe aussi des aînesses cachées. En Corse par exemple, « l'aîné sans être privilégié sur le plan du patrimoine assume les fonctions de chef de lignage, en ce qu'il représente un réseau de frères et de cousins. Il occupe donc une place prépondérante non pas dans l'ordre domestique mais dans l'ordre social villageois. D'autres études statistiques dans des sociétés qui ignorent la loi de primogéniture, montrent également dans des contextes socio-économiques et culturels différents, que l'ordre des naissances influe nettement sur l'âge au mariage, sur les chances de s'établir loin ou près des parents, sur la richesse et la fécondité des familles fondées par les enfants ». Ces observations confirment l'importance de l'aînesse dans les sociétés européennes, ce qui n'a rien d'étonnant dans une perspective d'anthropologie comparative générale, la hiérarchie aîné/cadet existant dans la plupart des sociétés[6].

La conclusion souligne aussi que la perspective adoptée aurait permis « un travail de déconstruction », qu'elle aurait « fait voler en éclats nos paradigmes classificatoires (égalitaire et inégalitaire) comme les paradigmes géographiques (sociétés alpines ou méditerranéennes) ». La formulation est sans doute un peu excessive, les tentatives de classification opérées depuis quelques décennies ayant permis une avancée considérable de la connaissance. Les résultats de recherche sont difficiles à interpréter parce qu'ils concernent des situations dont les contextes historique, économique et social, sont très différents, différences auxquelles il faut ajouter les variations individuelles entre membres des fratries. Les auteurs insistent pour finir sur le constat que la véritable hiérarchie est celle qui existe entre les frères et les sœurs, quels que soient la société et les régimes de transmission.

La hiérarchie entre frère/soeur

Le constat est indiscutable, pourtant la hiérarchie entre frère et sœur a été beaucoup moins souvent étudiée. Georges Ravis-Giordani prend l'initiative de réunir des spécialistes des sociétés rurales

[6] Sur ce point, voir Ciricelli (1994). L'aînesse a des effets, y compris dans la société française contemporaine où domine la norme de l'égalité entre enfants. Etudiant plusieurs cohortes de femmes nées entre 1910 et 1949, Guy Desplanques (1981, 1986) a montré que les aînées font en moyenne plus d'études que leurs cadettes.

méditerranéennes (historiens, y compris de l'Antiquité grecque et romaine, et ethnologues) pour en débattre et publie leurs contributions dans un ouvrage collectif (1987). Quelle est la place relative et comparée des frères et de leurs sœurs face au patrimoine de leurs parents ? De quelle manière les femmes contribuent-elles à la constitution des biens de leur propre famille conjugale ? Les situations sont très variées d'une société à l'autre et selon les époques, mais de toute évidence « les formes de dévolution des biens et les régimes matrimoniaux entretiennent certaines relations d'interdépendance, qui ne sont pas sans rapport avec la hiérarchisation des sexes et la différenciation de leur rôle dans chaque culture ». Là encore, la situation diffère entre systèmes égalitaires et systèmes inégalitaires. Parmi les premiers, il est rare que l'égalité entre les frères concerne aussi leurs sœurs[7]. Parfois certains biens (par exemple la terre) ne peuvent jamais être transmis aux filles. Si on distingue l'héritage qui concerne la dévolution des biens, et la succession qui concerne la transmission d'un statut, il est clair que les femmes héritent assez rarement du statut de chef de maison en présence de frères. En revanche elles héritent toujours d'une part du patrimoine des parents, même si leur part est très inférieure à celle de leurs frères, surtout dans les régions dotales[8]. Dans les systèmes de transmission inégalitaire, hiérarchie entre aîné et cadet et hiérarchie entre sexes se combinent pour faire de la cadette l'exclue par excellence. Dans l'île grecque de Karpathos par exemple, étudiée par Bernard Vernier (1980) à la fin des années 1970, les aînés filles et garçons jouissent d'un statut exceptionnel. Les garçons héritent d'un patrimoine indivisible transmis en ligne paternelle, les filles d'un matrimoine indivisible transmis en ligne maternelle. Les frères cadets exclus de l'héritage sont contraints d'émigrer pour se marier. Quant aux cadettes, si elles n'ont pas la chance d'être dotées par un autre membre de leur parenté (une tante ou un oncle sans héritier), elles sont le plus souvent réduites au célibat et dans ce cas vivent dans la famille de l'aînée en qualité de domestiques. Les rapports d'exploitation économique entre aîné et cadet sont d'autant plus efficaces qu'ils sont occultés par une idéologie familiale du dévouement de tous à un objectif commun, la perpétuation de la lignée.

L'imbrication entre hiérarchies d'aînesse et de sexe est parfois beaucoup plus complexe qu'à Karpathos. C'est le cas dans le Pays Basque, où l'aînesse intégrale concerne aussi bien les filles que les garçons, cas exceptionnel en Europe. Si l'aînée est une fille, elle occupe le statut de chef de maison tandis que ses frères cadets sont contraints de quitter la maison avec leur dot pour se marier « en gendre » dans une autre maison des environs ou d'émigrer au loin. D'autres situations complexes sont créées par les contradictions entre règles coutumières et aléas démographiques. La fratrie sans fils permet parfois qu'une des sœurs jouisse d'un statut meilleur que le dernier frère d'une fratrie composée de nombreux fils. Le numéro thématique *Dots et patrimoines* de *Clio, Histoire, femmes et sociétés* (1998*),* reprend et affine l'analyse en précisant la notion de dot, souvent utilisée de manière

[7] Contrairement au pays bigouden et à la Bourgogne analysés respectivement par Martine Ségalen (1985) et Marie-Claude Pingaud (1997)

[8] A Athènes à l'âge classique, les garçons héritent à part égale des biens immobiliers tandis que leurs sœurs sont exclues de ce type de biens et dotées, leur dot représentant une part minime de l'héritage de leurs parents (Leduc 1991)

floue par les historiens et les ethnologues alors que son contenu diffère selon qu'on se trouve ou non dans une région à système matrimonial dotal. Il présente également plusieurs études de cas qui permettent d'évaluer les inégalités d'héritages entre frères et sœurs dans différentes configurations sociales et historiques.

Norme contemporaine de l'égalité entre frères et sœurs et étude de leur différenciation

Peut-être l'étrangeté que représente aujourd'hui l'inégalité entre enfants explique-t-elle le succès de cette problématique parmi les historiens et anthropologues ? Les travaux d'Anne Gotman (1988) sur les pratiques d'héritage dans la France contemporaine révèlent en effet la force de la norme égalitaire, dont elle retrace l'histoire intellectuelle et législative. Il n'est pas d'étude des familles contemporaines qui ne mette en évidence cette norme à laquelle les parents craignent toujours de déroger malgré eux. Surtout « ne pas faire de différences » entre leurs rejetons, entre les aînés et les cadets, les filles et les garçons ! Une enquête sur les albums de « bébé » associant écrits maternels et photographies au moment de la naissance de leurs enfants (Fine, Labro, Lorquin, 1993), révèle pourtant que les mères remplissent beaucoup plus souvent l'album de leur premier enfant que celui des suivants. Mais elles en éprouvent une grande culpabilité. Invoquant le manque de temps, une situation conjoncturelle, elles affirment toutes leur intention prochaine de rétablir au plus vite l'égalité entre leurs enfants qui ont « droit » chacun à avoir leur album. Mêmes affirmations paternelles et maternelles s'agissant de l'éducation à donner aux enfants issus de plusieurs lits ou aux enfants adoptés. Les parents font un compte exact de l'équivalence des cadeaux qu'ils offrent à leurs enfants de sang et aux autres, se préoccupent beaucoup d'organiser la transmission égalitaire de leur héritage, faisant de l'égalité de traitement l'un des signes d'une éducation familiale réussie[9]. Monique Buisson voit dans la prégnance de cette norme l'une des sources du désintérêt des recherches sociologiques pour l'analyse des formes de différenciation entre enfants au sein de mêmes fratries.

Elle remarque à juste titre que les travaux historiques et anthropologiques, ou ceux qui ont été menés en sociologie sur les effets du rang de naissance et du sexe, considèrent comme variable explicative la taille de la fratrie, le rang de naissance, le sexe, voire les écarts d'âge entre frères et sœurs, pour analyser les itinéraires sociaux relatifs aux membres des fratries. En général, poursuit-elle, il s'agit de confronter un échantillon d'aînés à un échantillon de cadets ou de benjamins sans que ceux-ci soient membres de la même fratrie. Il se dégage de ces différents travaux que les variables caractérisant les fratries sont rarement indépendantes d'autres variables liées au statut social des parents, à la présence ou à l'absence d'activité professionnelle de la mère, voire des facteurs plus macro-structurels comme la transformation de la structure des emplois ce qui rend complexe l'interprétation des données[10].

[9] Pour les enfants de familles recomposées voir Martial (1998), p. 223-228.
[10] D'où la difficulté d'interprétation des résultats de recherche soulignée par M.Ségalen et G.Ravis-Giordani (1994)

Les effets de la configuration fraternelle sur le destin social de chacun de ses membres

Toutefois, depuis quelques années, quelques travaux en histoire et en sociologie, faisant appel aux statistiques, ont tenté l'expérience. Ainsi Paul André Rosental (1995) analyse la mobilité migratoire au XIXè siècle en s'intéressant tout d'abord à la mobilité différentielle des aînés et des cadets. Il distingue zones préciputaires et zones égalitaires ce qui le conduit à une conclusion claire et attendue, le constat d'une mobilité des cadets plus marquée dans les premières. Pour les femmes, il obtient en revanche peu de différences ce qui en soi est intéressant et mérite d'être approfondi. Puis il change d'unité d'observation, en considérant non plus les individus mais les fratries masculines, les fratries féminines et les fratries mixtes. Il observe alors une surmobilité des filles lorsque la fratrie est mixte. C'est donc qu'il existe une différenciation au sein de la fratrie qui requiert de prendre en compte une échelle intermédiaire, celles des configurations inter-individuelles qui constitue le groupe de référence des candidats au départ. Il s'est attaché à reconstruire non pas la trajectoire d'un individu à partir de son lieu d'arrivée, mais l'ensemble des trajectoires des membres de sa lignée de manière à comprendre comment ce processus migratoire est intégré dans l'ensemble de la dynamique familiale. Il privilégie la configuration familiale par rapport à l'individu, le point de départ par rapport au point d'arrivée.

En sociologie, signalons également l'importante étude pionnière de Bernard Zarca[11] à propos de l'héritage de l'indépendance professionnelle (artisanat et petit commerce) dans la France contemporaine.

Monique Buisson salue la nouveauté et l'intérêt de ce type de travaux et appelle à les poursuivre en prenant en compte non seulement les aînés et les benjamins mais l'ensemble des membres de la fratrie et en tenant compte de manière dynamique de la dimension symbolique de l'héritage du statut des parents. On peut se référer à sa contribution dans ce même volume. Elle plaide pour la nécessité de combiner ces analyses avec l'examen des changements macro-structurels qui affectent de manière différenciée le devenir des frères et sœurs, pour mieux tenir compte des effets de cohortes sur le

[11] Bernard Zarca (1993a, 1993b, 1995a, 1995b), étudiant l'héritage de l'indépendance professionnelle selon les lignées, le sexe et le rang dans la fratrie, montre non seulement qu'il reste marqué par l'aînesse masculine, mais aussi qu'indépendamment des positions parentales, une liaison existe entre les destins sociaux des germains. Il met en avant le principe de complémentarité entre les frères et sœurs. Par exemple dans tous les cas où le père était indépendant, le benjamin a plus d'une chance sur deux de l'être si l'aîné l'est aussi. Réciproquement la probabilité pour que l'aîné soit indépendant si le benjamin l'est aussi, est toujours plus grande que si le benjamin ne l'est pas. L'analyse de Zarca montre que la hiérarchie entre les positions statutaires des frères aînés et des benjamins est associée à *la complémentarité* de ces positions. Son analyse est très neuve en ce qu'elle met en évidence que la reproduction sociale est un phénomène relatif aux *familles* en tant que telles et non aux seules relations intergénérationnelles entre individus, de sorte que la prise en considération des fratries doit permettre de montrer que cette reproduction est plus forte que la seule considération des individus ne l'a fait apparaître jusqu'à présent. Une nouvelle étude de Zarca menée 14 ans après celles-ci, montre un « affaiblissement ou une disparition de la plupart des phénomènes de complémentarité entre 1976 et 1990 », ce qui prouverait que les « phénomènes de complémentarité ne constitueraient pas une donne structurelle, stable dans le long terme et qu'ils n'auraient pas résisté aux changements de différents ordres qui ont affecté les familles au cours des dernières décennies ; ils demeurent liés aux milieux les plus traditionnels de la société française ».

devenir des germains. Elle insiste sur les grandes différences d'héritages sociaux et symboliques entre enfants, induites par les rapports sociaux entre les sexes, les relations intersubjectives qui s'établissent entre parents et enfants, par les effets de cohortes. Elle rappelle que la fratrie est le « premier creuset où se forge un principe différenciateur des identités sociales »[12], évidence que l'égalité de traitement entre enfants aurait tendance à occulter.

Soulignons la pertinence de sa critique même si son constat des lacunes de la sociologie semble un peu sévère. S'agissant par exemple de l'héritage dans la société française contemporaine que nous évoquions précédemment, Anne Gotman analyse avec une grande finesse comment norme égalitaire et différenciation agissent ensemble dans un rapport de tension. Le partage se veut rigoureusement égal alors même que le destin et la situation des différents membres de la fratrie sont toujours inégaux[13] et perçus comme tels. Des formules de compensation sont alors adoptées qui intègrent le constat de la différence des itinéraires sociaux de chacun. De leur côté, anthropologues et historiens présentent des études de cas qui rassemblent des données concernant la même fratrie. Mais ils se sont souvent heurtés aux difficultés méthodologiques évoquées en introduction de sorte qu'ils ont peut-être insuffisamment insisté sur l'intérêt de cette démarche.

Prénom et différenciation des enfants au sein de la fratrie

Les processus de différenciation des enfants par leurs parents ont été étudiés par les historiens et les ethnologues d'une autre manière, en particulier par l'étude du prénom. On sait comment les règles de dénomination contribuent à rattacher chaque enfant à un de ses ascendants. La nomination de l'aîné fait l'objet d'un soin particulier et légitime souvent l'inégalité du système successoral. C'est le cas dans les Pyrénées audoises où le premier garçon de *l'ostal* prend le prénom du grand-père de la maison dont il est le futur successeur de sorte qu'il existe des prénoms emblématiques de maison qui sont transmis de grand-père en petit-fils (Fine 1987). C'est encore plus vrai dans l'île grecque de Karpathos que nous évoquions plus haut. Les lignées masculines et féminines nettement séparées qui ont pour base économique des patrimoines sexués et indivisibles allant de père à fils et de mère à fille ont pour support symbolique deux prénoms qui se succèdent en alternance de génération en génération. Le premier né des garçons prend le prénom de son grand-père paternel (on dit qu'il le « ressuscite »), la première née des filles celui de sa grand-mère maternelle. Le deuxième né des garçons porte le prénom de son grand-père maternel et la deuxième née des filles celui de sa grand-mère paternelle. La nomination des autres cadets obéit à la même règle d'alternance, de sorte que le prénom qu'on porte décide de l'appartenance à une lignée. « Selon l'expression indigène les parents « se partagent » les enfants. Ce qui n'est pas sans effet sur le plan des sentiments, chacun éprouvant une forme de passion pour son homonyme ». Bernard Vernier parle de clivage à l'intérieur de la

[12] Différenciation dont témoigne l'étonnante variabilité de la mémoire familiale des frères et sœurs .Voir Muxel 1996

[13] Gotman 1985, p 159-186

fratrie. « Ce qui pousse une cadette à travailler pour un aîné plutôt que pour l'autre est pour une part le fait qu'elle éprouve un faible pour celui des deux dont le prénom provient du même côté parental que le sien ».

L'auteur s'est intéressé également à une deuxième forme d'appropriation symbolique des enfants, le discours sur les ressemblances qui les affectent chacun, surtout les aînés, du côté paternel ou du côté maternel (à Karpathos, l'aîné des garçons ressemble à sa mère, l'aînée des filles à son père). Ces discours sur les ressemblances contredisent ou renforcent les règles de dénomination selon les régions : ils contribuent à différencier les germains entre eux et ne sont pas sans effet sur la manière dont chacun construit sa place dans la fratrie, et décide de son destin, par exemple son mariage. Bernard Vernier parle de « choix incestueux » lorsqu'il observe que les frères ont tendance à aimer et épouser une femme qui porte le prénom d'une sœur chérie ou l'inverse. Ces analyses sur l'amour que l'on peut porter à une personne pour le prénom qu'elle porte trouvent des échos dans la littérature psychanalytique qui s'intéresse depuis longtemps aux affects positifs et négatifs entre frères et soeurs. Cette observation nous amène à nous intéresser non plus aux effets des relations intergénérationnelles verticales sur le destin des enfants d'une même fratrie mais aux relations horizontales entre ces derniers.

Les relations fraternelles

Amitié et solidarités, rivalités et conflits

Avant d'aborder les relations fraternelles entre vivants, il faut s'arrêter un instant sur les relations que les vivants entretenaient avec leurs germains décédés[14]. Dans la plupart des pays d'Europe, jusqu'à des dates variées selon les régions, le monde des morts faisait véritablement partie de la vie ordinaire et les morts les plus redoutés, parce qu'envieux, étaient les morts de la parenté proche, consanguine et alliée : les grands-parents des deux branches paternelle et maternelle, mais aussi les germains et les alliés des parents, ainsi que les germains des enfants. Parmi ces défunts, ceux qu'il fallait craindre en priorité étaient les morts récents, ou ceux qui, étant morts depuis plus longtemps, étaient morts avant l'heure, de maladie et surtout de mort violente. Le respect des rites mortuaires, de la neuvaine, de l'anniversaire, des messes, permettait de les apaiser, mais une des façons les plus communes de le faire, était de transmettre le prénom du mort au premier enfant né après son décès, pour le faire revivre. On a de nombreux exemples de ces fratries où le même prénom est donné au premier, puis au second, puis au troisième enfant quand les deux précédents sont décédés. Il est remarquable de constater que les morts qu'il faut ainsi honorer forment autour d'*ego* un réseau centripète,

[14] Sur les rapports entre morts et vivants de la parenté, voir Fine (1994).

qui est précisément celui dans lequel on choisit les parrains et marraines. J'ai proposé ailleurs une analyse de la signification de cette pratique, mais du point de vue qui nous occupe, il semble important de remarquer l'importance des germains dans le réseau des morts à honorer.

Généralement, historiens et anthropologues de l'Europe se sont plutôt intéressés aux relations entre les vivants, qu'ils ont abordées de manière marginale, par exemple en mettant en évidence les rivalités fraternelles suscitées par le système successoral. En Languedoc sous l'Ancien Régime, le père pouvait choisir parmi ses fils son héritier universel quel que soit son rang de naissance et changer son choix en jouant sur les rivalités fraternelles, ce qui aurait été particulièrement criminogène[15]. D'autres recherches ont au contraire mis en évidence les solidarités économiques entre apparentés à partir d'études de cas. Paul-André Rosental (2002) estime que la focalisation des recherches historiques en France sur les questions successorales explique le faible intérêt porté à l'étude des liens entre apparentés, particulièrement bien exploré par la micro histoire italienne. Giovanni Levi (1989) étudiant un village de métayers du Piémont à l'époque moderne met en évidence comment, « dans un contexte de fragilité très grande du milieu liée à la mortalité et aux aléas de production, s'établissent des formes d'association entre ménages généralement consanguins qu'il qualifie de « fronts de parenté ». Elles ont pour fonction de répartir et atténuer les risques afférant aux grandes décisions à prendre, en particulier en ce qui concerne l'achat des terres et la signature de contrats de métairies ».

Les solidarités économiques entre maisonnées apparentées ne sont pas exemptes de rapport hiérarchique de même que la maisonnée n'est pas à l'abri de conflits internes. La notion de « maisonnée », définie par Florence Weber (2002) comme unité de base de la parenté pratique, au sein de laquelle s'effectue une partie variable des tâches quotidiennes nécessaires à la survie matérielle de ses membres, lui semble plus opératoire que celles de ménage ou de maison. Cette unité ne correspond pas forcément au ménage (groupe de personnes cohabitantes) ni à la famille nucléaire. Chacun à l'âge adulte appartient à une maisonnée et entretient aussi des liens avec sa parentèle (définie à partir d'*ego*) vivant dans d'autres maisonnées. Cette distinction est utile pour faire l'analyse de la genèse sociale des sentiments, et par exemple, donner un contenu concret à l'analyse des relations fraternelles, comme le révèlent ses études de cas. Relations économiques et affectives sont inextricablement liées, solidarités et conflits sont produits par les cadres de l'existence de

[15] Voir Castan (1975)

chacun et comme elle le démontre, il est sans doute peu pertinent d'opposer calcul et émotion, intérêt et sentiment lorsqu'on analyse les solidarités économiques familiales[16].

La plus grande indépendance des individus dans le monde urbain contemporain où domine le salariat permet-elle le développement des affects positifs entre frères et sœurs ? L'enquête d'Eric Widmer (1999), fondée à la fois sur des statistiques et des entretiens, explore la teneur des relations fraternelles à l'adolescence. Il analyse les interactions fraternelles d'un triple point de vue : l'opposition (conflits et violence), la coopération entre les germains (coalitions, sentiments, sociabilités propres), la différenciation (inégalités, différences dans les rôles). Au terme de son étude, l'auteur propose une typologie des familles selon le fonctionnement dominant des relations fraternelles : conflictuelles, consensuelles, contrastées, tranquilles. Il met ainsi l'accent sur des dynamiques intrafamiliales dont il souligne cependant qu'elles s'expriment dans un cadre socioculturel commun où l'âge, le sexe et le niveau social et scolaire jouent un rôle spécifique. Son enquête met en évidence la prédominance des relations de différenciation et d'opposition, qui lui semblent s'opposer aux « modèles de fraternité dégagés par divers travaux ethnologiques » (p 208). En ce qui concerne l'Europe, les travaux évoqués plus haut présentent plutôt une situation contrastée. Sans doute l'auteur a-t-il raison de penser que cette volonté de s'opposer et de se différencier est une caractéristique propre à l'adolescence, et qui plus est, à l'adolescence de notre époque, marquée par une dépendance économique et une cohabitation prolongée des jeunes avec leurs parents.

On s'interroge naturellement sur le devenir de ces relations à l'âge adulte ? L'étude de Coenen-Huther, Kellerhals, Von Allmen, (1994) sur les réseaux de solidarité familiale montre qu'entre les collatéraux, elle s'exprime surtout sous la forme d'un soutien moral, particulièrement fort entre femmes, qui ont moins de réticences à se confier lors des épreuves difficiles que sont la maladie ou la mort de leurs proches. Selon les auteurs, cette forme de solidarité ne serait pas fondée sur de l'amitié *stricto sensu*, mais le plus souvent sur des relations de « quasi parentalité » construite dans l'enfance ou la jeunesse dans un écart d'âge tel qu'il place l'un en position de parent de substitution. Les relations entre sœurs présenteraient-elles cette double particularité ?

C'est ce que vérifie l'étude sur le *sistering* menée par la sociologue Mélanie Mauthner (2002). Elle a suscité des récits de vie de 37 femmes, centrés sur les relations entre sœurs, en provoquant dans la mesure du possible des interactions entre elles. Leurs âges sont compris

[16] Sur cette question, voir Rosental (2002), p. 124-141.

entre 10 et 50 ans et elles sont surtout issues des classes sociales moyennes ou ouvrières. Elle distingue plusieurs formes de discours caractérisant le degré de proximité entre elles : depuis la relation intime nourrie de contacts et de paroles réciproques (la sœur est « comme la meilleure amie ») jusqu'au compagnonnage distant en passant par le compagnonnage proche. Elle met en évidence l'importance des écarts d'âge et des attributions de rôle qui amènent l'aînée à prendre soin de sa cadette et à se positionner comme une petite mère, ce qui crée entre elles des rapports de pouvoir, fait de proximité affectueuse mais aussi de tensions. L'aspect le plus intéressant de cette recherche est d'avoir mis en évidence que la teneur des relations varie beaucoup dans le temps. Telles sœurs pouvaient être les meilleures amies inséparables quand elles étaient jeunes et s'être éloignées l'une de l'autre pour ne plus avoir que des relations distantes quelques décennies après. Les éléments qui provoquent ces changements sont identifiés par l'enquête : le moment où l'on quitte la maison, l'entrée dans la vie active, la maternité, un décès, un mariage. Les femmes mentionnent aussi l'évolution de leur propre subjectivité pour expliquer ces changements. Cet aspect de leur réflexivité a particulièrement intéressé l'auteur qui prête aux décisions conscientes des acteurs un poids déterminant dans la vie sociale. Elle donne à son analyse une dimension plus large en faisant du *sistering* une expérience aussi importante pour la construction de l'identité féminine que le *mothering* ou le *daughtering.*

Bien sûr, ses données ne concernent que des femmes qui continuent à avoir des relations avec au moins une sœur, et qui ont accepté d'en parler, ce qui interdit à l'auteur de faire une analyse des ruptures entre soeurs. C'est également le choix qu'a fait Evelyne Favart (2003) qui, s'intéressant à l'intimité dans les fratries, a sélectionné de manière encore plus stricte son échantillon : 23 individus dont l'âge est compris entre 50 et 65 ans, issus de 6 fratries dont la taille est comprise entre 4 et 6 membres, appartenant à la bourgeoisie belge, et qu'elle a interrogés en croisant les récits des frères et sœurs. Ce mode de sélection en favorisant l'homogénéité du corpus rend l'analyse plus pertinente car s'appliquant à un groupe social précis. Il ressort que la proximité entre frères et sœurs de ce milieu social et de cet âge, est plus statutaire que relationnelle, à l'exception de quelques membres des fratries qui disent avoir entre eux des « atomes crochus ». Ce qui importe est de maintenir entre tous, « la bonne entente », fondée davantage sur l'ancienneté du lien que sur la fréquence des fréquentations, d'éviter les sujets de discorde, de participer aux rituels de rassemblements, de se mobiliser en cas de coup dur. La mémoire familiale est cependant un véhicule d'intimité privilégié, elle assure une « commune » identité familiale en dépit des divergences d'interprétation entre frères et sœurs.

Le mode de sélection de ces deux enquêtes ne permet pas de connaître l'importance des ruptures dans les fratries. Le recours à des enquêtes statistiques partant d'un échantillon de ménages non sélectionné *a priori* par les relations fraternelles peut apporter des informations sur ce point. Ainsi celle de Crenner, Déchaux et Herpin (2000) qui porte sur 6000 ménages français concerne les fréquentations entre frères et sœurs adultes (visites, appels téléphoniques). Les auteurs en tirent trois conclusions principales qui corroborent des constats déjà formulés : -le lien de germanité est faiblement normé : les scores de fréquentation sont très variables selon les individus. Au contraire du lien de filiation directe, les relations entre germains semblent régies par le choix et l'intérêt plus que par les obligations statutaires ;- la régulation du lien de germanité serait plus affinitaire chez les hommes que chez les femmes ;-enfin le lien de germanité serait second par rapport au lien de filiation directe : la fréquence des relations entre germains est fonction de la présence des père et mère et décline lorsque les individus s'établissent en couple et ont des enfants. L'enquête révèle aussi que les fréquentations sont liées à la durée de vie commune des germains, ce qui n'est pas surprenant. En revanche, on est étonné par d'autres résultats : par exemple, la fréquence des rencontres diminuerait selon la taille de la fratrie, et les familles nombreuses ne seraient pas plus soudées que les familles restreintes. Ou encore, les femmes ne fréquenteraient pas plus leurs germains que les hommes, ce qui semble en contradiction avec de nombreuses enquêtes, y compris avec la contribution de Hugues Déchaux dans ce volume. Les auteurs notent également que les liens de germanité se raffermissent en présence de neveux, ce que j'avais déjà observé en analysant les effets du parrainage sur les relations familiales dans la France contemporaine (Fine 1997).

J'ai montré en effet que, malgré le contexte de pratique religieuse très minoritaire de notre société, le parrainage, lien de parenté spirituelle créé par le baptême d'un enfant, est encore pratiqué par une majorité de parents parce qu'il est investi d'une valeur très positive. Elle est liée tout d'abord à la force des représentations anciennes qui font du parrain et de la marraine des parents idéaux, toujours prêts à secourir leur filleul en cas de malheur, des tuteurs potentiels en cas de disparition des parents[17], mais aussi aux transformations contemporaines des relations familiales marquées par deux faits majeurs : la place centrale occupée par l'enfant, fruit d'un processus ancien décrit par les historiens d'une part, l'importance des relations interpersonnelles volontaires dans la famille d'autre part. Suivant

[17] Même si cette fonction est rarement assumée dans les faits.

en cela la coutume qui s'est instaurée peu à peu en France à partir du XVIè siècle[18], d'abord dans les classes sociales dominantes imitées après par les autres, on continue aujourd'hui à choisir les parrains et marraines dans la parenté de chaque côté, paternel et maternel. Les grands-parents ne sont plus les premiers choisis pour les aînés, en revanche les frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs le sont de manière privilégiée ainsi que des amis proches dont on veut faire des sortes de parents. Faire des frères et sœurs des amis, faire des amis des parents, telle est la fonction de ce « don d'enfant », don précieux s'il en est, reçu avec émotion par les personnes choisies qui voient là « un grand honneur ». Les parents attendent de la gratitude de la part de ceux qu'ils ont désignés, qui doit s'exprimer par un comportement adéquat vis-à-vis du filleul, en particulier la reconnaissance de la relation par le don régulier de cadeaux (Noël, anniversaires, étapes du cycle de vie). Le resserrement des liens horizontaux entre collatéraux est d'autant plus fort que la relation verticale unissant des générations différentes est elle-même vivante et inversement. On peut parler d'un triangle affectif dont l'intensité est variable suivant les familles et qui ne va pas sans tensions et conflits. Les liens électifs rendus possibles au moment du choix des parrains et marraines ne vont pas toujours dans le sens d'un renforcement des liens affectifs dans la famille. Parfois, ils restent superficiels et ne sont pas pleinement « exploités ». Cependant quand ils s'expriment en termes de sentiments à l'égard d'un enfant, ils sont un puissant ciment entre les familles nucléaires apparentées.

Si la naissance d'un enfant permet de resserrer les liens entre frères et sœurs, il est un autre moment dans la vie de la fratrie qui est plutôt propice à l'expression des conflits, celui de la prise en charge des parents âgés. Une enquête sociologique combinant une statistique portant sur 405 familles rurales du Sud-Ouest de la France, et l'analyse de 74 monographies familiales (Clément 1993) établit tout d'abord le rapport entre la taille de la fratrie, sa composition et l'aide aux ascendants. L'enquête distingue les fratries selon le nombre et le sexe des enfants : fils uniques, filles uniques, seulement des fils, seulement des filles et fratries mixtes. Elle révèle que les chances pour un ascendant de vivre avec un enfant ne dépendent pas du nombre d'enfants de la fratrie. Les enfants uniques cohabitent avec leurs parents âgés avec la même fréquence que l'ensemble de l'échantillon, mais il faut préciser que la cohabitation est encore très élevée chez les exploitants agricoles du Sud-Ouest. Cependant, en l'absence de cohabitation, les personnes âgées qui n'ont eu qu'un enfant ont des relations moins fréquentes que celles qui en ont eu plusieurs et d'autant moins qu'elles n'ont pas eu de filles. En conclusion, l'enquête confirme le rôle prédominant des femmes dans la prise en

[18] Le resserrement du choix des parrains et marraines dans la parenté proche s'est fait selon une chronologie et des modalités assez différentes dans les diverses régions de l'Europe chrétienne et selon les milieux sociaux.

charge des ascendants âgés, mis déjà en évidence par d'autres recherches. Mais les fratries de plusieurs enfants de même sexe sont plus éloignées de leurs vieux parents que les fratries mixtes. Dans ces dernières, surtout si elles sont peu nombreuses (2 ou 3 enfants), les rôles sexuels ont tendance à être distribués de manière assez rigide sur le plan des rapports aux parents.

Le livre collectif de Weber, Gojard, Gramain (2003), pose d'une autre manière la question des liens fraternels à propos de la prise en charge d'un ou de parents âgés. Plusieurs contributions présentent des études de cas qui mettent en évidence les tensions et conflits entre membres de la fratrie autour de cette aide jugée parfois très inégale. Florence Weber fait une analyse des conflits judiciaires qui mettent en jeu la question de l'aide familiale aux anciens et de son dédommagement. Qui doit payer la maison de retraite ? Le droit répond par le principe de l'égalité des enfants, alors que les personnes concernées, dont la situation sociale est parfois très hétérogène, évaluent leur dette respective selon un principe différent ; chacun des membres de la fratrie estime ce qu'il doit en fonction de ce qu'il a reçu, et a son opinion sur ce qu'il estime que les autres ont reçu. Le principe juridique de l'égalité leur semble alors contraire à celui d'équité. « La filiation change de statut ; de lien inconditionnel, elle devient affectivité vécue et relation fondée sur la réciprocité » (2003 : 53).

L'amour entre frère et sœur et l'interdit de l'inceste dans l'Europe méditerranéenne

Les relations entre sexes dans la fratrie ont été particulièrement explorées par les ethnologues de l'Europe méditerranéenne et balkanique, peut-être parce qu'elles s'y expriment de manière particulière. D'abord l'avenir matrimonial des frères et des sœurs y est interdépendant. A Karpathos, par exemple, le mariage doit suivre l'ordre de naissance et les frères sont tenus de se mobiliser pour constituer la dot de leurs sœurs. Les filles se marient d'autant plus rapidement qu'elles ont un nombre de frères plus âgés important. Inversement, les hommes économisant pour les dots sororales dès qu'ils commencent à travailler, leur âge au mariage dépend du nombre de leurs sœurs plus jeunes. Ces obligations sont génératrices de tensions mais témoignent d'un sentiment de solidarité inculqué dès l'enfance, respect et dévouement des cadets pour les aînés, sentiment de protection des aînés à l'égard des cadets. S'agissant des affects positifs entre frère et sœur, nous évoquions plus haut l'analyse de Bernard Vernier (1985 et 1989) sur le choix du conjoint en fonction du nom qu'il porte. Il propose une analyse statistique de ces choix d'objet incestueux à Karpathos d'où ressort la force des sentiments des cadets pour leurs aînés de sexe différent les plus proches par l'âge.

Dans le Magne également (Grèce), le mariage doit se faire par ordre de séniorité, l'aînée des filles d'abord, puis les cadettes, puis les garçons (Xanthakou, 1993). Ici l'étude met plutôt en évidence les situations figées où un frère se voit contraint de résider comme célibataire avec sa sœur impossible à marier. Le taux de célibat est particulièrement élevé et un soupçon d'inceste entre frères et sœurs cohabitants pèse dans les discours et les représentations. Il est bien sûr plus difficile de connaître les pratiques réelles. Cependant, on ne peut qu'être frappé par la prégnance, propre à cette aire culturelle, des représentations dont l'amour entre frère et sœur et l'inceste font l'objet. Alors que la tradition anthropologique a insisté sur la solidarité exceptionnelle qui unit les frères dans les régions où s'exerce la vengeance de sang, la littérature orale donne une image très négative de la relation fraternelle, marquée par la jalousie et la haine fratricide. La seule expression positive de l'amour fraternel concerne la relation entre sexes différents, peut-être parce qu'il n'existe pas de rivalité entre frère et sœur puisqu'ils ne suivent pas la même trajectoire sociale. Mais, surtout, affirmer cet amour dans les récits permet d'aborder un problème qu'il faut partout résoudre : celui de la difficulté à se séparer de ses proches consanguins pour accéder à l'exogamie. Tel est le motif clef de *La jeune fille qui cherche ses frères* ou celui de *La Fille aux mains coupées.* Ces récits, très répandus en Europe, semblent trouver un écho particulier dans les coutumes et les dires de certaines régions des Balkans et du Sud de l'Italie. Dans son roman *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, Carlo Levi décrit ainsi ce qu'il appelle l'intensité du sentiment de consanguinité telle qu'elle lui apparaît en Lucanie au moment où il y est assigné à résidence (pendant le fascisme). La visite de sa sœur à Gagliano fournit aux villageois l'occasion de le lui exprimer :

« Lorsque, le soir, nous nous promenions dans l'unique rue du village, ma sœur et moi, bras dessus, bras dessous, les paysans rayonnants nous regardaient de leur seuil. Les femmes nous saluaient et nous couvraient de bénédictions : « Béni soit le ventre qui vous a portés ! disaient-elles de leur porte à notre passage. Bénies soient les mamelles qui vous ont nourris ! ». Sur le pas de leur porte, les vieilles édentées cessaient un instant de filer la laine pour murmurer leurs sentences : « Une épouse est une belle chose, mais une sœur est bien davantage ! Frère et sœur, cœur et cœur ».

Pour signifier la profondeur affective de ce lien, les paysans de Lucanie le situent au dessus du lien d'alliance. Le même constat a été fait en Corse où cette relation apparaît comme une relation archétypale de l'amour. L'amour entre frère et sœur est au centre de maints récits écrits et oraux particulièrement nombreux dans les Balkans parce qu'il met en question la nécessité de l'alliance exogame. L'un d'eux très populaire, l'histoire d'Areti et de Kostadis chanté dans l'un des plus célèbres et des plus anciens *miroloyia*[19], est un leitmotiv du roman

[19] Récits légendaires dans les Balkans (connus ou inventés lors d'occasions festives).

de l'écrivain albanais Ismaïl Kadaré, *Le Crépuscule des dieux de la steppe* et forme la trame centrale d'un autre de ses romans, *Qui a ramené Doruntine ?* Ces récits présentent l'image d'un amour si intense entre frère et sœur qu'il menace l'alliance tant il paraît évident qu'une sœur aime spontanément son frère bien plus que son futur époux. Si certains récits développent parfois de manière divergente les solutions apportées à cette contradiction centrale, ils expriment en même temps deux vérités. Lorsqu'il est mesuré et qu'il ne s'oppose pas à l'alliance, l'amour fraternel est le modèle supérieur de l'affection entre hommes et femmes. Mais s'il est excessif, il conduit à l'inceste, empêche l'alliance et voue à la mort. Les récits qui brodent sur la haine ou la rivalité entre frères ou entre sœurs, de même que ceux qui exaltent leur amour, présentent comme pour mieux les conjurer, les deux sortes de dangers qui menacent le plus directement la relation fraternelle. D'un côté l'absence d'amour et de solidarité qui peut aller jusqu'au fratricide ; de l'autre, l'excès qui peut aller jusqu'à l'inceste. C'est précisément ces deux dangers que conjurent les règles du compérage.

Fraternités rituelles et compérage

J'ai montré ailleurs (Fine 1994) comment le compérage, inauguré par le baptême d'un enfant, crée un lien rituel entre parents et parrains qui entraîne un cycle d'échanges, de dons et de contre dons et un sentiment particulier de solidarité et de respect qualifié de « sacré ». Ce lien apparu hors de l'institution ecclésiastique à partir du VIè siècle, a permis que des amitiés s'entrelacent entre les familles un peu partout en Europe. Il a disparu depuis la Renaissance dans la majeure partie de l'Europe de l'Ouest, quand on a commencé à choisir les parrains et marraines de ses enfants dans la parenté proche, mais il était encore récemment bien vivant dans quelques régions de l'Europe méridionale, en Italie et dans les pays balkaniques ainsi que dans la plupart des pays d'Amérique latine. Dans ces régions se sont multipliées les occasions de se créer des compères et l'on a assisté à une prolifération des liens, généralement assortis d'interdits sexuels. Par exemple, le soir de la Saint Jean, en Corse, en Sicile, ou dans le sud italien, se nouaient entre adultes, ou entre enfants, des pactes d'amitié appelés compérages de Saint Jean autour du feu, de la cueillette des herbes et des bains dans l'eau.

A l'instar de la fraternité jurée dont il est la forme chrétienne[20], le compérage institue entre hommes, entre femmes ou même entre hommes et femmes, un sentiment fraternel qui exclut les dangers inhérents au lien de germanité, l'amour incestueux et la haine fratricide. Avec ses règles propres, l'interdit de tutoiement et l'interdit sexuel, il crée une amitié qui peut aller de la simple solidarité entre patrons et clients à toutes les nuances de l'affection. Le compère fait

figure de « bon frère » comme l'exprime le terme grec *kalodelphos* qui désigne à Chypre le frère spirituel, le fils du parrain pour le filleul. Tout comme le parrainage incarne la bonne relation parentale, le compérage incarne la bonne relation fraternelle.

Amours fraternelles et romantisme

Loin de ces régions rurales de compérage propre à l'Europe rurale méditerranéenne, en France au XIXème siècle, l'amour entre frère et sœur et la tentation de l'inceste s'exprime d'une autre manière. Très difficile à connaître pour les milieux sociaux les plus humbles, il fait l'objet d'une abondante expression écrite dans l'aristocratie et la bourgeoisie. Historiens et littéraires[21] se sont intéressés aux couples frère/sœur célèbres par l'intensité des sentiments qu'ils se sont mutuellement portés. Dans son étude historique sur les amours fraternelles de cette époque, Gabrielle Houbre (1993) mentionne par exemple, François-René et Lucile de Chateaubriand, Henri et Pauline Beyle, Honoré et Laure de Balzac, Edgar et Blanche Quinet, Maurice et Marie de Flavigny, Maurice et Eugénie de Guérin, Ernest et Henriette Renan, Gustave et Caroline Flaubert. Au-delà des constantes familiales variées qui permettent que se noue dans l'enfance une relation fraternelle tendre, agissent quelques caractéristiques sociales et culturelles propres au temps et au milieu, en particulier l'épreuve des séparations. Le frère part au collège, la sœur dans un pensionnat et chacun poursuivra désormais séparément dans un monde non mixte sa propre trajectoire sociale. Ils se composent alors chacun un monde imaginaire et leurs correspondance devient un moyen de « prolonger leurs délices affectifs » en empruntant le langage amoureux. Frères et sœurs doivent également affronter l'épreuve du mariage de l'autre. Mais si le domaine des sentiments semble pouvoir faire l'objet d'une intensité passionnelle, celui du corps et du sexe est frappé des interdits les plus sévères. Cette expression exceptionnelle des sentiments fraternels est à penser dans le contexte littéraire du romantisme qui valorise les amours transgressives. Gabrielle Houbre voit des corrélations évidentes entre la philosophie amoureuse romantique dont l'inceste entre frère et sœur constitue un aspect important et la réalité de certaines relations fraternelles toutes imprégnées de modèles littéraires, en particulier celui de René de Chateaubriand, roman à caractère autobiographique qui relatait pour une bonne part la passion d'Amélie pour son frère René.

---

[20] Sur les fraternités rituelles dans l'Europe méditerranéenne voir Fine (1994).

[21] Voir le colloque de Cerisy *Eros philadelphe*, 1992 ; Daniel Fabre actualise l'inventaire de la figure biographique récurrente de l'écrivain amoureux de sa sœur depuis le milieu du XVIIIè siècle et analyse le rôle que joue cette fusion réelle ou fantasmatique dans la transmutation de soi que tout écrivain engage (2000 : 79-85).

Cette analyse invite à s'interroger sur la teneur des relations entre frère et sœur dans l'espace clos de la maison, seul lieu où pouvait être éprouvé dès l'enfance un sentiment amoureux pour l'autre dans un monde de stricte séparation des sexes. Dans la société contemporaine, seule la littérature peut braver le tabou de l'amour fraternel incestueux. Citons entre autres l'impressionnant roman de Pierrette Fleutiaux, *Nous sommes éternels* (1990). La fin du roman tente d'atténuer le scandale d'un récit d'amour passionnel et érotique entre frère et sœur, en suggérant que les liens de sang entre les germains ne seraient peut-être pas « entiers »…Solution littéraire peu convaincante dans l'économie du roman mais qui présente pour l'ethnologue de nos sociétés un intérêt évident. Où commence et où s'arrête l'inceste lorsqu'on est seulement demi-frère et demi-sœur, « quasi » frère et sœur pour reprendre la terminologie des premiers sociologues qui ont travaillé sur les familles recomposées après divorce ? Qu'est-ce qu'un frère, qu'est-ce qu'une sœur, telles sont les questions centrales de l'étude ethnologique d'Agnès Martial sur ces familles aux contours nouveaux.

Redéfinition du lien fraternel

Les familles recomposées après divorce, ainsi que les familles adoptives et les familles ayant recours à l'insémination avec donneur, homosexuelles ou non, sont d'excellents observatoires des incertitudes contemporaines sur la filiation et la germanité. Les pluriparentalités qu'elles induisent, entre géniteurs et parents de fait, interrogent tout à la fois les fondements juridiques de la filiation, le contenu des relations intrafamiliales entre enfants et ascendants, mais aussi entre frères et sœurs de sang ou frères et sœurs adoptifs ou d'élection, Elles ont fait l'objet de plusieurs publications d'anthropologie et de sociologie[22].

Sylvie Cadolle (2000 : 234-241) et Agnès Martial (1998) traitent l'une et l'autre des fratries des familles recomposées, en cherchant tout d'abord à évaluer la manière dont chacun pense ses relations avec frères de sang, demi-frères et quasi-frères. Si leurs résultats convergent dans les grandes lignes, Agnès Martial en anthropologue de la parenté, s'intéresse plutôt à ce qui fonde le lien fraternel, compte tenu de la place respective des liens de sang et des liens de fait. Si frères de sang, demi-frères et même quasi frères sont désignés et se désignent eux-mêmes comme des frères et sœurs (Théry 1991), il fallait en effet comprendre ce qui est produit entre eux par l'absence d'origine commune ainsi que par la multiplication

[22] Voir bibliographie dans Fine (2001).

des temps et des lieux familiaux. S'agissant des demi-frères, elle fait d'abord une distinction utile et classique en anthropologie de la parenté entre ceux qui sont frères par leur mère (utérins) et ceux qui le sont par leur père (consanguins). Les demi-frères utérins seraient-ils « plus frères » que les demi-frères consanguins parce qu'issus du « même ventre » ? Cette conviction de l'une de ses jeunes interlocutrices exprimerait une des représentations très fortes des sociétés occidentales qui ancre le lien fraternel dans le partage de « substances identiques », les jumeaux présentant une « identité consubstantielle » pour reprendre l'expression et les analyses de Françoise Héritier (1994). Mais dans notre société de transmission patronymique, les demi-frères utérins ne portent généralement pas le même nom et l'auteur note que le partage d'un patronyme commun contribue aussi à forger le lien fraternel. Cependant c'est le vécu quotidien de l'enfant qui apparaît déterminant et en l'occurrence, le partage de l'enfance avec d'autres dans le même foyer. Comme on le sait, les enfants de parents divorcés sont très majoritairement confiés à la garde de leur mère, de sorte que les demi-frères et sœurs utérins ont plus de chances d'être élevés ensemble que les consanguins. Les chances sont d'autant plus grandes que statistiquement, ces derniers sont plus souvent éloignés par l'âge, les pères remariés pouvant avoir des enfants à un âge beaucoup plus avancé que leurs ex-épouses. L'importance de la co-résidence, du partage d'un même foyer pendant l'enfance se manifeste plus clairement encore dans le cas des quasi-frères et sœurs dont les liens sont renforcés par la naissance d'un enfant du nouveau couple qui crée alors une sorte de lien de sang entre les non apparentés. Les liens fraternels entre eux sont d'autant plus fragiles que leur cohabitation est tardive.

Lorsque quasi frères et sœurs se rencontrent au moment de l'adolescence et qu'ils sont de sexe opposé, la relation est d'autant plus ambiguë et fluctuante, que ni lien de sang ni partage de l'enfance n'ont pu constituer de lien fraternel. La proximité peut créer alors entre eux des relations amoureuses, parfois sous l'œil bienveillant des parents, mais le plus souvent avec leur franche désapprobation. Si du point de vue légal, rien ne s'oppose à la liaison amoureuse, le nouveau couple parental voit d'un très mauvais œil un rapprochement perçu d'autant plus négativement qu'il ruine son projet de créer une nouvelle entité familiale normale, en faisant de leurs enfants respectifs des frères et sœurs[23]. Cet interdit parental entre des personnes non apparentées prend un relief particulier dans le contexte juridique contemporain qui ne prohibe pas les rapports sexuels entre frère et sœur de sang, pourvu que les deux soient majeurs et consentants. Agnès Martial rapproche l'évolution de l'interdit de

[23] Sur les diverses manières pour les parents dans les familles recomposées de créer du fraternel entre leurs enfants, voir Martial (2003), p. 111-118.

l'inceste entre frères et sœurs dans les sociétés occidentales depuis deux siècles de celle des interdits sexuels entre beau parent et bel enfant qui témoigne des changements de définition des liens de parenté. C'est moins la place juridique dans la parenté qui fait le frère ou le parent que la réalité des relations.[24]

Un lien de sang indéfectible entre germains

L'analyse d'Agnès Martial sur les liens fraternels lui permet aussi de vérifier un trait essentiel des représentations dominantes de la parenté dans nos sociétés, la force du lien de sang qui fait du lien fraternel un lien indéfectible. Elle rencontre des frères et sœurs de sang, que la séparation des parents a conduit à vivre dans des foyers différents et à être traités de manière inégale. Cependant, elle note que ces faits ne sont guère commentés par ses interlocuteurs pour qui l'intangibilité de leurs liens fraternels constitue un donné d'évidence. C'est cette profonde conviction qu'exprime dans un autre registre le vote unanime à l'Assemblée nationale lors de la journée nationale des droits de l'enfant (20 novembre 1996), d'une loi préparée par les enfants dont l'objectif est d'éviter autant que possible toute séparation des frères et sœurs en cas de placement, de divorce ou de rupture de vie commune des parents. En ces temps d'instabilité des liens familiaux, la fratrie apparaît comme le symbole même des liens « naturels » indéfectibles. L'idée que l'on ne doit pas séparer les frères et sœurs est nouvelle. Autrefois en effet, lorsque des enfants devenaient orphelins de père ou de mère ou des deux, ils étaient généralement dispersés et confiés aux familles de la parenté susceptibles de les prendre en charge. Parfois le veuf ou la veuve chargée d'enfants, en donnait un en adoption à un couple de ses collatéraux sans enfant (Fine 1998). Dans ce cas, l'enfant quittait définitivement son parent et ses frères et sœurs, changeait de maison et de statut. De membre d'une famille nombreuse sans espérance d'héritage, il se trouvait fils unique, plus choyé généralement que ses frères et sœurs. Plusieurs témoignages expriment cette rupture fraternelle, organisée de concert par l'un des deux parents et leurs proches et qui aboutissait souvent à un changement profond des sentiments entre frères et sœurs.

De même, lorsque les orphelins ou les enfants abandonnés étaient placés en institution, ils étaient le plus souvent confiés à des parents nourriciers différents, et parfois les frères et sœurs ne se retrouvaient plus jamais. Les média ont donné un écho important aux « retrouvailles » entre frères et sœurs de sang abandonnés et séparés. Peut-être l'opinion publique a-t-elle été sensible aux récits de souffrance de ceux qui, orphelins ou abandonnés ont été placés par l'Etat en institution ou dans des familles adoptives et qui, depuis une

[24] Sur cette importante question, voir Martial 2003, chapitre 2, p 75-124

quinzaine d'années en France, font entendre leur voix et leurs revendications grâce aux mouvements associatifs qui les représentent. Si les droits des mères de sang et les droits des enfants à connaître leurs origines semblent s'opposer de manière difficilement réductible, en revanche on espère éviter d'ajouter à leur souffrance celle de la séparation tardive des frères et sœurs. L'Etat français se donne donc de nouvelles règles, partagées maintenant, dans le contexte de l'adoption internationale, par les Etats donneurs d'enfants qui, de plus en plus souvent, refusent de séparer les fratries. Longtemps les couples mariés ont eu des réticences à adopter en même temps deux ou trois frères et sœurs qui étaient alors confiés plutôt à des mères adoptives célibataires. Non seulement parce qu'elles ont toujours eu un choix moins large que les couples, mais aussi parce qu'elles ont souhaité, ce faisant, créer d'emblée une véritable famille (Fine 2000). La pénurie d'enfants adoptables conduit les parents adoptifs aujourd'hui à tenter plus fréquemment l'expérience. A défaut d'accueillir une fratrie, les parents tentent au moins de préserver les contacts entre frères de sang adoptés dans différentes familles. Se développe alors une nouvelle forme de sociabilité entre les familles adoptives qui organisent des rencontres plusieurs fois par an à l'occasion des anniversaires ou des fêtes des frères et sœurs de sang, par exemple au Québec (Ouellette et Méthot 2000). Les parents reconnaissent l'importance du maintien de ce type de lien, jugé moins menaçant que le lien aux parents d'origine.

Désordre des fratries « recomposées » : frères de sang, frères de coeur

Dans les fratries anciennes qui accueillaient les enfants placés, dans les nouvelles fratries adoptives, comme dans les fratries des familles recomposées après divorce, l'ordre de succession entre enfants dans les fratries ordinaires se trouve bouleversé. Tel enfant qui était l'aîné peut se trouver détrôné par l'arrivée d'un enfant plus âgé que lui, tel benjamin peut se voir doté d'un plus petit que lui. Parfois les nouveaux arrivés ont presque le même âge qu'un des enfants de la fratrie d'accueil. Il faut donc composer et réaménager des places et des positions nouvelles, en intégrant parfois deux groupes liés par le sang et par une histoire commune. Les rares éléments dont on dispose sur les relations de ces fratries mixtes vont dans le même sens : malgré des périodes de tensions et de conflits, les enfants élevés ensemble (enfants de la maison et enfants placés ; enfants adoptés et enfants de sang) se sentent fréquemment frères[25]. Il n'existerait -selon les parents adoptifs- ni plus ni moins de tensions et de rivalités entre des frères de sang et des frères adoptifs que dans des fratries classiques, ce que confirment également les enfants concernés. Cependant, les relations fraternelles dans

l'adoption n'ont pas été systématiquement étudiées pour elles-mêmes. Et sans doute faudrait-il le faire, sans se contenter des quelques enquêtes émanant des associations d'adoptants, même si elles constituent un matériau précieux[26].

On voit comment les contours de la fratrie sont définis de manière plurielle dans une tension entre les pôles opposés que sont le sang et la volonté. Un autre exemple le confirme qui concerne les pratiques d'insémination avec donneur. On sait qu'elle est organisée en France par les CECOS qui, depuis de nombreuses années, ont mis au point un protocole précis repris par les lois sur la bioéthique. Pour que l'opération paraisse naturelle, que l'enfant nouvellement conçu soit considéré comme l'enfant de son père social stérile, on choisit généralement le sperme de quelqu'un dont le phénotype est le plus proche de ce dernier et si l'insémination réussit et que les parents veulent un deuxième enfant, on leur propose d'utiliser le sperme du même donneur. Cette pratique correspond aux vœux des parents qui souhaitent le plus souvent que leurs enfants soient de « vrais frères et sœurs » et qu'ils se ressemblent le plus possible ! Ils montrent ainsi l'importance qu'ils donnent au lien génétique alors même qu'ils organisent une paternité sociale. Remarquons aussi que les CECOS en France tout comme les banques de sperme aux Etats-Unis limitent le nombre d'inséminations issues d'un même donneur pour réduire les risques que des enfants de même géniteur et de sexe différent puissent avoir par hasard des liens « incestueux »(sic). L'inceste se voit réduit ici à une simple rencontre sexuelle entre apparentés par les gamètes ! On est loin de la définition sociale de l'inceste que nous avons évoquée à propos des relations entre quasi frères et sœurs.

Cet exemple montre toute la complexité des références nouvelles et plurielles concernant la filiation et donc la germanité dans les sociétés occidentales modernes. Agnès Martial avait conclu son analyse des fratries recomposées en soulignant que ce qui semble fonder réellement le sentiment fraternel, au-delà des liens de sang, est la co-résidence et le partage des parents nourriciers, mais que l'on ne peut rabattre totalement le lien ni sur l'un ni sur l'autre. Deux demi-frères élevés ensemble par les mêmes personnes se sentent tout autant ou peut-être plus frères que des frères de sang avec un grand écart d'âge. On voit que son constat se vérifie pour d'autres configurations fraternelles.

---

[26] Voir par exemple, le numéro 4 -5/ 1983 de la revue *Accueil* (de la fédération nationale des Associations de foyers adoptifs) sur les fratries nombreuses.

Cet aperçu des recherches anthropologiques sur les fratries en Europe[27], fait ressortir l'importance du dialogue entre les disciplines (l'histoire, la démographie, la sociologie) caractéristique de l'anthropologie des sociétés européennes et qui lui a permis d'affiner de manière conjointe ses problématiques. La lecture de l'anthropologie des relations fraternelles dans des sociétés non européennes permet-elle de repérer une spécificité européenne ?

A priori l'importante diversité entre régions et les variations dans le temps que révèle l'histoire conduisent à la prudence. La démographie historique mesure et analyse le rétrécissement de la taille des fratries tandis que l'anthropologie historique permet de mieux comprendre les conséquences sur les relations fraternelles des changements qui ont accompagné le passage des sociétés rurales aux sociétés urbaines industrialisées, en particulier sur les questions d'héritage et de succession avec l'instauration dominante de la norme de l'égalité entre enfants. Mais au-delà de cette constatation, et en dépit des interrogations sur les contours de la germanité liés aux nouvelles configurations familiales que nous avons évoquées, ce qui fonde la définition du lien fraternel, son contenu, les normes qui lui sont associées, dépendent en grande partie du système de parenté. Or par delà les changements historiques qui en ont modifié l'expression et parfois des traits importants (en particulier la place de l'individu et de ses propres choix dans la création des liens de parenté), il est caractérisé par un certain nombre d'éléments spécifiques que l'industrialisation de nos sociétés n'a pas bouleversé de manière radicale. En Europe, même si l'on note une légère inflexion matrilatérale du système de filiation, ce dernier, bilatéral ou cognatique, détermine la définition des frères et sœurs : nous ne connaissons pas de frères et sœurs classificatoires comme dans d'autres systèmes de filiation. Le système matrimonial dont l'enjeu principal a été longtemps l'accès des enfants aux biens fonciers de leurs ascendant, n'est pas prescriptif mais caractérisé par la prohibition des mariages entre proches, de sorte que le mariage ne s'effectue que très rarement par l'échange des sœurs, que les mariages des frères et sœurs sont rarement étroitement interdépendants (sauf peut-être en Grèce) et que les relations entre frères et sœurs adultes dépendent en partie de la résidence de chacun des couples mariés et non pas de la proximité fonctionnelle des alliances. Ainsi s'explique peut-être le caractère moins normatif des liens fraternels que l'on a opposé au caractère obligatoire observé dans de nombreuses sociétés non européennes. Mais peut-être cette observation concernerait-elle d'autres sociétés au système de parenté comparable. Cette constatation ne permet cependant pas d'opposer les sociétés occidentales industrialisées aux sociétés lointaines qui ne le sont

[27] Qui n'a aucune prétention à l'exhaustivité.

pas car on ne peut comparer utilement les relations fraternelles de sociétés dont le système de parenté est très différent.[28].

L'anthropologie des sociétés lointaines peut-elle s'inspirer des approches qui, pour nos sociétés, cherchent à intégrer l'effet spécifique de la configuration fraternelle pour comprendre le destin différencié des frères et sœurs, destin lié aux rapports qu'ils ont entretenus avec leurs parents, aux héritages sociaux et symboliques, aux rapports sociaux de sexe ainsi qu'au contexte historique ? De l'apport de celles qui, en changeant la focale et l'échelle de l'observation, par exemple, en partant des cadets ou des femmes, ont enrichi l'analyse des questions de succession ?

Quant à l'anthropologie de nos sociétés, elle ne manque pas de pistes à explorer : nous évoquions le manque d'études précises sur les ruptures, difficiles à saisir, ainsi que sur la germanité dans les familles marquées par l'abandon, l'adoption et l'insémination avec donneur. Mais on peut évoquer aussi le faible nombre d'analyses des fratries selon les catégories sociales, les sexes (existe-t-il des études sur les relations entre frères comme celle de Mauthner sur les relations entre sœurs ?) ainsi que la dimension temporelle et le cycle de vie. Peut-être aussi l'histoire et l'anthropologie peuvent-elles être plus audacieuses pour analyser la littérature, une des voies d'accès privilégiée pour une meilleure compréhension des relations fraternelles ?

Références bibliographiques

Annales Economie, Sociétés, Civilisations, 1972, numéro double « Familles et sociétés ».

Augustins Georges, 1989, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes,* Nanterre, Société d'ethnologie, Université de Paris X

Barthélémy Thiphaine, 1988, « Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », *Etudes Rurales,* 110-111-112

Belmonte Laetitia, 2000, *Les relations fraternelles saisies par le droit.* Thèse pour le doctorat en droit privé. Université des Sciences sociales de Toulouse.

Bloch Françoise, Buisson Monique, 1994, « La circulation du don entre les générations ou comment reçoit-on ?, *Communications,* 59, p. 55-72.
-1998, *La garde des enfants, une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération,* Paris, L'Harmattan.

[28] C'est pourquoi la comparaison proposée par V.Ciricelli (1994) entre les relations fraternelles des pays industrialisés et celles des pays non industrialisés, en dépit des réserves préalables de l'auteur sur ce que recouvrent ces catégories, paraît très discutable. Il y a sans doute autant de différences du point de vue des relations fraternelles entre les sociétés classées ici comme non industrielles qu'entre ces dernières et les sociétés occidentales.

-2000, « L'obligation alimentaire : entre don, équité, égalité », in L.H.Choquet, I.Sayn (dir), *Obligation alimentaire et solidarités familiales. Entre droit civil, protection sociale et réalités familiales,* Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, Série droit, p. 223-239.

Buisson Monique, 2003, *La fratrie, creuset de paradoxes,* L'Harmattan, collection Logiques sociales.

Castan Yves, 1975, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc*, Paris, Plon

Cicirelli, V.G, 1994, Sibling relationships in Cross-Cultural Perspective, *Journal of Marriage and the Family,* 56, p. 7-20.

Clément Serge, 1993, « Des enfants pour la vieillesse. Forme de la fratrie et soutien aux parents âgés dans le Sud-Ouest rural », *Social Science and Medicine*, 37/2, p. 139-151.

Coenen-Huther J, Kellerhals J, Von Allmen M et al…, 1994, *Les réseaux de solidarité dans la famille,* Lausanne, Réalités sociales.

Crenner Emmanuelle, Déchaux Jean-Hugues, Herpin Nicolas, 2000, « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie,* 41-2, p. 211-239.

Cadolle Sylvie, 2000, *Etre parent, être beau-parent. La recomposition des familles,* Paris, Odile Jacob.

Cadoret Anne, 1995, *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial,* Paris, L'Harmattan.

Clio, Histoire, Femmes et Sociétés, 1998, Dots et patrimoine, 7.

Derouet Bernard, 1993, « Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux XVIIIè et XIXè siècles », *Annales Economie, Sociétés, Civilisations,* 48, 2, p. 453-474.

Desplanques Guy, 1981, « La chance d'être aîné », *Economie et statistique,* 137, p. 53-56.

Desplanques Guy, 1986, « Fratrie et démographie », *Le groupe familial,* 111, p. 64-70.

Eros philadelphe, Frère et sœur, passion secrète, Colloque de Cerisy, direction W.Bannour et Ph.Bertier, Paris, Editions du Félin, 1992.

Fabre Daniel, 2000, « L'androgyne fécond ou les quatre conversions de l'écrivain », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés,* 11, p. 73-118.

Favart Evelyne, 2003, « Fratries et intimités », *Sociologie et Sociétés,* vol. 35, 2, p. 163-182.

Fine Agnès, 1987, « L'héritage du nom de baptême », *Annales Economie, Sociétés, Civilisations,* 4, p. 853-877.
-1994, *Parrains, Marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard.
-1997, « Parrainage, marrainage et relations familiales dans la société française contemporaine », *Lien social et politiques,* 37, p.157-170.
-1998, « Le don d'enfant dans l'ancienne France », in Fine (dir), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies,* Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 61-95.
-2000, « Unifiliation et double filiation dans l'adoption française », *Anthropologie et sociétés,* 24-3, Nouvelles Parentés en Occident, p. 21-38.
-2001, « Vers une reconnaissance des pluriparentalités ? », *Esprit*, mars-avril, p. 40-52.

Fine Agnès, Labro Stéphanie, Lorquin Claire, 1993, « Lettres de naissance », in D.Fabre (dir), *Ecritures ordinaires,* Paris, P.O.L/BPI, p. 117-147.

Fleutiaux Pierrette, 1990, *Nous sommes éternels,* Paris, Gallimard.

Gotman Anne, 1988, *Hériter*, Paris, PUF.

Héritier Françoise, 1994, *Les deux sœurs et leur mère,* Paris, Odile Jacob.

Houbre Gabrielle, 1993, « Amours fraternelles, amours romantiques », *Adolescence*, 11, 2, p. 295-314.

Leduc Claudine, 1991, « Comment la donner en mariage ? La mariée en pays grec (IXè-IVè siècle av. J.C), in *Histoire des femmes en Occident. L'Antiquité, tome 1,* sous la direction de P.Schmitt-Pantel, Paris, Plon, p. 259-316.

Levi Carlo, 1982, *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, Paris, Gallimard, coll.folio (1ère éd.1945).

Levi Giovanni, 1989, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIè siècle,* Paris, Gallimard.

Martial Agnès, 1998, « Partages et fraternités dans les familles recomposées », in A.Fine (dir), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 205-244.
-2003, *S'apparenter, Ethnologie des liens de familles recomposées,* Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Mauthner Mélanie L.,2002, *Sistering. Power and Change in Female Relationships*, Palgrave, Macmillan.

Muxel Anne, 1996, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan.
-1998, « Etre frères et sœurs, le rester : un lien évident et ambivalent », *Informations sociales*, 67, p. 4-15.

Ouellette Françoise-Romaine et Méthot Caroline, 2000, *L'adoption tardive internationale. L'intégration familiale de l'enfant du point de vue des parents et des grands-parents*, Montréal, INRS-Culture et Société, rapport non publié.

Pingaud Marie-Claude, 1996, « Investigation généalogique et transmission égalitaire », *La généalogie entre science et passion*, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, p. 231-246.

Ravis-Giordani Georges (dir.), 1987, *Femmes et patrimoines dans les sociétés rurales méditerranéennes*, Paris, éd. du CNRS.

Ravis-Giodani Georges et Ségalen Martine, (dir), 1994, *Les cadets*, Paris, éd. du CNRS.

Rosental Paul-André, -1995, « Une fratrie ou deux fratries ? La migration des frères et la migration des sœurs en France au XIXè siècle, *Cahiers d'économie et de sociologie rurale,* 34-35, p. 124-143.
-2002, « Les liens familiaux, forme historique » in *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, coordonné par D. Debordeaux et P. Strobel, Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, coll. Droit et société, p. 107-141.

Segalen Martine, 1985, *Quinze générations de Bas-Bretons*, Paris, PUF.

Théry Irène, 1996, « Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les fratries recomposées », in Didier Le Gall (dir), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain.* Paris, L'Harmattan, p. 151-176.

Vernier Bernard, 1980, « La circulation des biens, de la main d'œuvre et des prénoms à Karpathos. Du bon usage des parents et de la parenté », *Actes de la recherche en sciences sociales,* 31, p.63-92.
-1985, « Stratégies matrimoniales et choix d'objet incestueux. Dot, diplôme, liberté sexuelle, prénom », *Actes de la recherche en Sciences Sociales,* 57/58, p. 3-27.
-1989, « Fétichisme du nom, échanges affectifs intra-familiaux et affinités électives », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 78, p. 2-17.
-1991, *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos,* Paris, éd de l'EHESS.
-1999, *Le visage et le nom*, Paris, PUF, 1999

Weber Florence, 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in *Les solidarités familiales en questions, Entraide et transmission*. Coordonné par D.Debordeaux et P.Strobel, Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, coll. Droit et Société, p. 73-106.

Weber Florence, Gojard Séverine, Gramain Agnès (dir), 2003, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

- 2003, « Peut-on rémunérer l'aide familiale ? » in F. Weber, S. Gojard, A. Gramain, *Charges de famille*, Paris, La Découverte, p. 45-67.

Widmer Eric, 1999, *Les relations fraternelles des adolescents*, Paris, PUF.

Xanthakou Margarita, 1993, *Faute d'épouses on mange des sœurs. Réalités du célibat et fantasmatique de l'inceste dans le Magne (Grèce),* Paris, Ed. de l'EHESS.

Zarca Bernard, 1993 a, « L'héritage de l'indépendance professionnelle selon les lignées, le sexe et le rang dans la fratrie », *Population*, 2, p. 277-306.
-1993 b, « L'héritage de l'indépendance professionnelle : un ou plusieurs élus dans la fratrie ?, *Population*, 4, p. 1015-1042.
-1995 a, « L'héritage et la mobilité sociale au sein de la fratrie. I. L'héritage et la mobilité différentielle des frères », *Population*, 2, p. 331-356.
-1995 b, « L'héritage et la mobilité sociale au sein de la fratrie. II. L'activité professionnelle et la mobilité différentielle des sœurs », *Population*, 4-5, p. 1137-1154.
-1999, « Proximités professionnelles entre germains et alliés. Une comparaison dans la moyenne durée », *Population*, 1, p. 37-72.